

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 5 juin 2012 à 13 h 30 en
la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Claude Canuel, maire de Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossier « Auditeurs financiers »;
- 4- Vente de bois pour la saison 2012;
- 5- Association forestière bas-laurentienne – Assemblée générale annuelle, le 21 juin 2012 à Rivière-du-Loup;
- 6- 50^e anniversaire de la Réserve faunique de Matane – offre de partenariat;
- 7- Certificat d'autorisation – SÉPAQ réserve faunique de Matane – projet Amélioration des habitats de fraie des ombles de fontaine de l'Étang à la truite;
- 8- Fonds Éco IGA – Subvention matérielle de 100 composteurs domestiques;
- 9- Recommandations d'embauche au poste de technicien en aménagement et géomatique;
- 10- Préposé – « Inventaire patrimonial »;
- 11- Recommandations de déposer une demande d'aide financière au FSTD – projet « Plan de développement de la zone agricole (PDZA) »;
- 12- Rapport d'inspection d'un cours d'eau;
- 13- Préparation de la Journée de réflexion stratégique;
- 14- Période de questions;
- 15- Varia;
- 16- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 402-06-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum requis et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 403-06-12

DOSSIER « AUDITEURS FINANCIERS »

CONSIDÉRANT QU'il est usuel à la MRC de Matane de renouveler de gré-à-gré le contrat avec la firme comptable de l'audit de ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite évaluer la pertinence de retenir, dans le cadre d'un appel d'offres par invitation, les services d'une firme comptable pour l'audit de ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements recueillis auprès des MRC voisines et de la ville de Matane par la directrice à la gestion financière démontrent que le recours au processus d'appel d'offres n'a pas permis de réaliser d'économie, en raison des honoraires facturés pour des imprévus non décrits au devis;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience des MRC voisines démontrent que peu de firmes concurrentes de celles historiquement retenues pour l'audit des états financiers soumettent des offres et, qu'après un premier mandat, elles ne souhaitent généralement pas le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion contractuelle définit un seuil à partir duquel des offres doivent être demandées et que le coût du contrat d'audit financier ne l'excède que légèrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande de renouveler le mandat de l'auditeur actuel de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 404-06-12

VENTE DE BOIS POUR LA SAISON 2012

CONSIDÉRANT QU'une opportunité de vendre les volumes récoltés sur les TPI directement au bord du chemin à la SER des Monts s'est présentée;

CONSIDÉRANT QU'en agissant de la sorte, la MRC de Matane n'aurait pas à confier un mandat à un transporteur et se protègerait contre des risques financiers liés à la variation du coût du carburant;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente serait favorable à l'ensemble des partenaires forestiers en encourageant la récolte de bois en forêt par des travailleurs locaux, en augmentant le bassin de bois de la SER des Monts, en assurant la profitabilité des opérations sur les TPI de la MRC de Matane et en assurant des volumes accrus aux industriels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif donne un accord de principe pour la négociation avec la SER des Monts d'un prix de vente, en bordure de chemin, des bois récoltés en 2012 sur les TPI déléguées à la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 405-06-12

ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 21 JUIN 2012 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de l'Association forestière bas-laurentienne qui se tiendra à Rivière-du-Loup, le 21 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée générale, les membres sont invités à assister à deux conférences sur la thématique de l'entomologie forestière dont « *Principaux ravageurs forestiers dans la région du Bas-Saint-Laurent* » du MRNF et « *Gestion d'une nouvelle épidémie de TBE (tordeuse des bourgeons de l'épinette) : un défi de plus pour le Bas-Saint-Laurent* » de la SOPFIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur David Soucy, ingénieur forestier, à représenter le Conseil de la MRC de Matane lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à Rivière-du-Loup, le 21 juin 2012;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 406-06-12

50^E ANNIVERSAIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE – OFFRE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat et le plan de commandites de la Réserve faunique de Matane dans le cadre des célébrations de son 50^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent la participation financière de la MRC de Matane pour un montant de 1 000 \$, payable à même le surplus du TNO de Rivière-Bonjour;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout protocole relatif à la commandite.

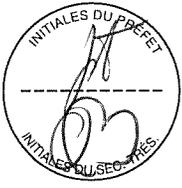
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 407-06-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC. (SÉPAQ) RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE – PROJET D'AMÉLIORATION DES HABITATS DE FRAIE DU SECTEUR DE L'ÉTANG À LA TRUITE

CONSIDÉRANT la correspondance, reçue le 1^{er} juin 2012, de monsieur Dan Gagnon, directeur de la SÉPAQ Réserve faunique de Matane « Réserve », concernant le sujet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve entend procéder à des aménagements fauniques permettant de d'améliorer la reproduction et la circulation des ombles de fontaine, sur terres publiques, dans les tributaires et émissaires de l'Étang à la truite, soit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- l'aménagement de trois frayères dans le ruisseau Sans Nom d'une superficie de 12 m²;
- l'aménagement d'un seuil artificiel en bois pour faciliter le passage du poisson dans ledit ruisseau;
- l'aménagement de quatre frayères dans le ruisseau Wheeler d'une superficie de 22 m²;
- l'aménagement de deux frayères dans la rivière à la Truite d'une superficie de 10 m²;
- Procéder à des travaux de nettoyage dans lesdits cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce travail, la Réserve a demandé un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec exige, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'obtention d'un certificat de la MRC de Matane « MRC » attestant la conformité du projet avec la réglementation régionale;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la SÉPAQ Réserve faunique de Matane suite à un avis favorable du directeur de l'aménagement et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 408-06-12

DEMANDE AU FONDS ÉCO IGA

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Éco IGA finance des projets environnementaux à travers le Québec et s'adresse aux municipalités et aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE les projets « Clé en main » du Fonds Éco IGA permettent d'acquérir des collecteurs de piles usagées, des composteurs domestiques et des barils récupérateurs d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Matane a autorisé, par la résolution numéro 161-03-12, le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'obtention de 100 composteurs domestiques;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Éco IGA a informé le 29 mai 2012 la MRC de Matane que sa demande d'aide était retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer les documents relatifs à l'obtention d'un projet Clé en main de 100 composteurs domestiques financé par le Fonds Éco IGA;

D'autoriser le paiement des composteurs domestiques subventionnés au coût unitaire de 30 \$;

D'autoriser l'organisation de la vente desdits composteurs aux citoyens des municipalités rurales de la MRC de Matane au prix unitaire de 30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 409-06-12

**EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN AMÉNAGEMENT
ET GÉOMATIQUE EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE
MATERNITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 259-04-12 du Conseil de la MRC mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste de technicien(ne) en aménagement et géomatique en remplacement d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise l'embauche de monsieur Nixon Sanon, à titre de technicien en aménagement et géomatique dans le cadre d'un remplacement de congé de maternité, poste régulier temps complet à 32,5 heures/semaine, selon le salaire de l'échelon 4 de la classe II de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Nixon Sanon entrera en fonction à compter du 18 juin 2012 et sera assujéti à une période de probation de six (6) mois conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 410-06-12

**RECOMMANDATIONS DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU FSTD – PROJET D'IDENTIFICATION DES
POSSIBILITÉS DE DIVERSIFICATION DES PRODUITS ET DES
MODÈLES DE COMMERCIALISATION DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES**

CONSIDÉRANT la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole pour la MRC de Matane pourrait être effectué dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QU'en prévision de l'élaboration d'un tel plan, il y a lieu de documenter les possibilités de diversification des produits agricoles et leur commercialisation;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la MRC de Matane avait soumis un projet similaire au FSTD impliquant les trois MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent;

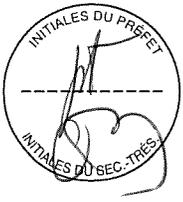
CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Mitis et de La Matapédia ont refusé de se joindre audit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif invite le CLD de la MRC de Matane à soumettre un nouveau projet au FSTD, pouvant servir de préalable à la préparation d'un plan de développement de la zone agricole, pour le territoire de la MRC de Matane;

QUE le comité administratif suggère que ce projet devrait, en plus de décrire des possibilités de diversification, déterminer les modes de commercialisation et les investissements requis dans le milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 411-06-12

RETRAIT D'UN EMBÂCLE ET DÉMANTÈLEMENT D'UN BARRAGE DE CASTOR À L'EMBOUCHURE D'UN PETIT TRIBUTAIRE DE LA RIVIÈRE MATANE, SITUÉ À SAINT-RENÉ-DE-MATANE À PROXIMITÉ DU TERRAIN AYANT LE MATRICULE NUMÉRO 1297-12-1529

CONSIDÉRANT QU'une obstruction causée par la présence d'un barrage de castor et un embâcle de bois ont été observés à l'embouchure d'un petit tributaire de la rivière Matane, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE cette obstruction est d'origine naturelle et qu'elle est située sur le terrain portant le matricule numéro 1297-12-1529, propriété du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette obstruction peut occasionner des risques pour la sécurité des personnes et des bâtiments advenant une crue des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la conclusion d'une entente entre la MRC de Matane et la municipalité de Saint-René-de-Matane afin que cette dernière assume la gestion des travaux de nettoyage requis;

QUE la MRC de Matane vérifie quelles sont les autorisations à obtenir avant de procéder aux travaux de nettoyage;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 412-06-12

PRÉPARATION D'UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE SUR L'AVENIR DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les membres du Conseil souhaitent procéder à une réflexion stratégique sur l'avenir des municipalités de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il convient de déterminer les modalités entourant la tenue de cette activité de réflexion stratégique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande les phases et les paramètres suivants pour la tenue de l'activité :

- La première phase serait une journée de réflexion stratégique où seraient conviés les membres du Conseil de la MRC de Matane;
- Lors de cette phase initiale, l'avenir des municipalités devrait être examiné selon les éléments suivants :
 - Les compétences municipales;
 - L'état des infrastructures et équipements;
 - L'offre de services;
 - L'état des finances municipales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

- La situation des ressources humaines dans les municipalités;
- La gouvernance avec notamment le recrutement des élus;
- La vision d'avenir pour le territoire de la MRC de Matane;
- La deuxième phase devrait impliquer les conseils municipaux et les directions municipales;
- Durant cette phase, les constats de la phase I seraient expliqués et discutés dans chacune des municipalités pour recueillir des réactions et commentaires;
- Suite aux constats et aux réactions du milieu, une troisième phase sur le rôle et la place de la MRC de Matane devra être effectuée;
- Un expert externe devrait être retenu pour faire l'animation auprès des maires, des municipalités locales et dresser le bilan des constats;
- La démarche ne doit pas forcément viser des actions immédiates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

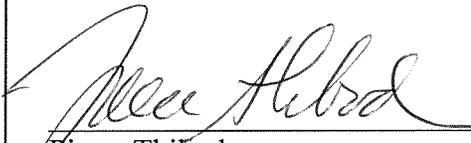
PÉRIODE DE QUESTION

VARIA

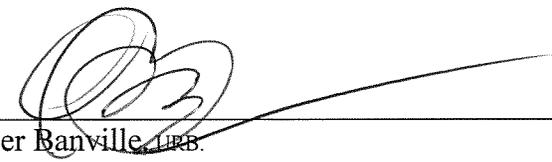
RÉSOLUTION 413-06-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Thibodeau
Préfet



Olivier Banville, M.B.
Secrétaire-trésorier adjoint,
Directeur général adjoint &
Directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet